



FORMATION AQUATIQUE

(SSA EI, SSA L)



SSA EI et SSA L - Surveillant Sauveteur Aquatique (Eau Intérieure ou Littoral)

Objectifs de la formation :

La formation à l'unité d'enseignement de la surveillance et sauvetage aquatique avec la FFSS a pour objectif de vous faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés. Selon la spécialité eau intérieure (EI) ou littoral (L), un stage mer sera proposé pour parfaire votre formation.

Prérequis :

Il est nécessaire d'être titulaire à jour des compétences de PSE2 et BNSSA pour l'obtention du diplôme.

Organisation de la formation :

La durée de formation initiale est fixée entre 14 heures (SSA EI) et 28 heures (SSA L), à laquelle peut s'ajouter une compétence optionnelle relative au pilotage des embarcations nautiques motorisées d'une durée de 7 heures (prérequis de détenir le permis bateau « option côtier » pour cette mention complémentaire).

Une formation continue d'une durée de 6 heures est nécessaire tous les 3 ans afin de maintenir sa compétence SSA, et une validation de maintien des acquis est à mettre en place tous les ans (durée d'une heure environ).